

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne  
Chabanas 87 260 Pierre Buffière

Séance du Mardi 4 Juillet 2023

A la salle des fêtes de Magnac-Bourg

les Conseillers communautaires, régulièrement convoqués,  
sous la présidence de Monsieur Marc DITLECADET,

Date de convocation : Lundi 26 Juin 2023

○ **Présents :**

	PRESENT	ABSENT		PRESENT	ABSENT
ALLET Marie	X		LAVOREL Eric	X	
BERNIER Delphine	X		LHOMME-LEOMENT Jacqueline	X	
CHAUMEIL Nathalie	X		LONGEQUEUE Jean-Paul	X	
DE NEUVILLE Christine		X	MARTHON Alain	X	
DITLECADET Marc	X		MONTET Guy	X	
DUBOIS Jean-Louis	X		MOURET Michel		X
DUPONT Eric	X		PATIER Stéphane	X	
GENESTE Stéphanie		X	PREVOST Stéphane	X	
GILLET Emilie	X		REDEMPT Véronique		X
LACHAUD Jean-Luc	X		REDON-SARRAZY Maryvonne	X	
LATOUILLE Christian		X	TARRADE Gilbert	X	

▪ **Absents :**

- Mme Christine DE NEUVILLE, absente excusée, a donné pouvoir à Mr Marc DITLECADET,
- Mme Stéphanie GENESTE, absente excusée, a donné pouvoir à Mr Jean-Paul LONGEQUEUE,
- Mr Christian LATOUILLE, absent excusé, a donné pouvoir à Mr Alain MARTHON,
- Mr Michel MOURET, absent excusé, était représenté par son suppléant, Mr Jean-Baptiste BERTRAND,
- Mme Véronique REDEMPT était absente excusée.

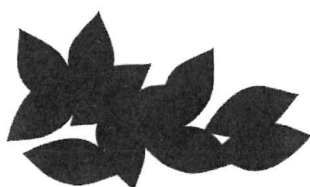
▪ **Secrétaire de séance** : Mr Guy MONTET.

▪ **DÉLIBÉRATION N°2023-067 CONCERNANT L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PLAN DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT AU PROFIT DE [REDACTÉ] POUR L'ADAPTATION DE LOGEMENTS OCCUPES PAR DES PERSONNES AGÉES.**

Monsieur le Président expose que [REDACTÉ] a déposé une demande de subvention pour des travaux concernant son habitation située [REDACTÉ]. Celle-ci concerne des travaux destinés à adapter un logement occupé par des personnes âgées

Il précise que le montant global de cette opération s'élève à la somme de 10 277.70 € HT, dont 9 463.70 € HT de travaux.

Il présente ensuite le plan de financement transmis par l'opérateur mandaté pour assurer l'instruction de ces dossiers (SOLIHA) :



Accusé de réception en préfecture  
087-200040814-20230704-2023-067-DE  
Date de télétransmission : 06/07/2023  
Date de réception préfecture : 06/07/2023

FINANCEURS	FRAIS AMO	MONTANT DES TRAVAUX ELIGIBLES
	<b>814.00 €</b>	<b>9 463.70 €</b>
Subvention ANAH	313.00 €	4 732.00 €
Subvention Conseil Départemental 87	250.50 €	1 183.00 €
Subvention CDC BSHV	<b>250.50 €</b>	<b>300.00 €</b>
Total des aides	814.00 €	6 215.00 €
Montant demeurant à la charge du bénéficiaire	<b>0.00 €</b>	<b>3 248.70 €</b>
Montant demeurant à la charge du bénéficiaire	<b>3 248.70 €</b>	

Il précise que le règlement d'intervention du programme départemental de l'habitat visant à l'amélioration du parc privé en Haute-Vienne prévoit, pour ce dossier :

- Une subvention à la charge de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne, au titre de l'AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) de **250.50 €**,
- Une subvention à la charge de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne, au titre des travaux, de **300.00 €**.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu la délibération du conseil communautaire N°2022-100 en date du 2 Novembre 2022 concernant la mise en œuvre du Programme Départemental de l'habitat (PDH) visant à l'amélioration du parc privé en Haute-Vienne sur la période 2023-2027,

Vu la convention-cadre de partenariat pour la mise en œuvre du PDH visant à l'amélioration du parc privé en Haute-Vienne signée le 16 Décembre 2022,

Vu le règlement d'intervention annexé à la convention-cadre du 16 Décembre 2022,

Considérant la demande de subvention portant sur le bien situé au [REDACTED]

[REDACTED] appartenant à [REDACTED]

**APRES AVOIR ENTENDU** l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

♦ **DECIDE** d'accorder à [REDACTED] :

→ Une subvention de **250.50 €** au titre de la mission AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage),

→ Une subvention de **300.00 €** au titre des travaux,

dans le cadre des travaux d'adaptation d'un logement occupé par des personnes

âgées, situé [REDACTED]

♦ **PRECISE** que cette aide sera versée directement au propriétaire bénéficiaire par la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne.

Au préalable, il conviendra de transmettre à l'EPCI :

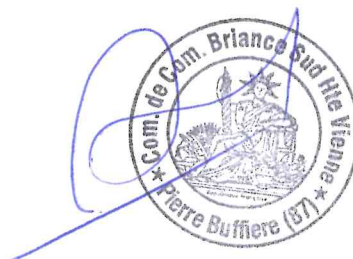
- Le justificatif de paiement de la subvention par l'ANAH et le plan définitif de financement qui sera produit par l'AMO avec l'ensemble des factures justificatives des travaux réalisés,

- ◆ **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023 de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne.

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ A MAGNAC-BOURG, LE 4 JUILLET 2023**

<b>Nombre de conseillers</b>	
En exercice	22
Présents	18
Votants	21
Exprimés	21
Contre	0
Pour	21
Abstentions	0

**Le Président : Marc DITLECADET**



Accusé de réception en préfecture  
087-200040814-20230704-2023-067-DE  
Date de télétransmission : 06/07/2023  
Date de réception préfecture : 06/07/2023